

SAGE Experts-comptables janvier 2026

A&E CONSEILS. SAS au Capital de: 3000€

Siège social : Kandbaz 10 Rue du Colisée, 75008 PARIS

RCS PARIS : 410 248 835

Document conforme
à l'original

Bureau administratif : C/O Mme LARA

7 Quai CONTI, 78430 LOUVECIENNES

PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE en date DU 15 juin 2026

Le Quinze juin deux mil vingt-six, à dix heures trente minutes,

Au siège social,

Madame Marie-Christine LARA-BARNET, associée unique et Présidente de la Société,

Après avoir rappelé qu'En sa qualité de Présidente et associée unique,
elle a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et son rapport de gestion sur lesdits comptes,

Sur les questions suivantes :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025;
- Quitus pour la gestion
- Affectation du résultat;

A Pris les décisions suivantes :

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique approuve les comptes annuels arrêtés le 31 décembre 2025 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion. Il donne quitus au Président pour sa gestion.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 11900.55 € euros au compte Report à nouveau pour le montant de 11900.55 €.

L'assemblée générale prend acte qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente.

Marie-Christine LARA-BARNET, Présidente.

